



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au Bureau	exercice
30	30

PRESENTS	27
POUVOIRS	1
ABSENTS	2

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026

Date de la Convocation
9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técoü - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Bertrand BOUYSSIÉ, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Sébastien CHARRUYER, Fabien FENESTRE, Patrice GAUSSERAND, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Jean-Brice TERZIEFF, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Francis YECHE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Marie MONTELS, Ludivine PAYA

Secrétaire de séance : Christophe HERIN

N°28_2026DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Rénovation des espaces d'accueils et de la signalétique des médiathèques de Gaillac et de Graulhet - Actualisation du coût d'opération prévisionnel et du plan de financement prévisionnel

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique de lecture publique, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet porte un projet de rénovation de l'accessibilité au sein de son réseau. Ce projet vise à adapter les équipements aux évolutions des usages, aux nouvelles attentes des publics et aux missions renouvelées des médiathèques. L'opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration qualitative du service public, en cohérence avec les principes portés par l'État en matière d'accessibilité, d'inclusion et de modernisation des équipements culturels.

De ce fait, une demande d'aide financière auprès de la DRAC au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques territoriales (Équipement mobilier et matériel initial ou renouvellement total ou partiel) concernant la rénovation des espaces d'accueils des médiathèques de Gaillac et de Graulhet a été approuvée par décision de Bureau du 02 mars 2026.

A la suite d'une actualisation à la baisse du devis, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération pour les espaces d'accueils se présente comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	%
Espaces d'accueil : Mobilier et accessoires	49 735.44 €	59 682.52 €	État (DRAC)	24 867.72 €	50%
Travaux : réfection Sols	8 333.33 €	10 000.00 €			
Travaux : Réseau	2 083.33 €	2 500.00 €	TOTAL SUBVENTIONS	24 867.72 €	
Total Travaux	10 416.66 €	12 500.00 €	AUTOFINANCEMENT	35 284.38 €	
TOTAL GENERAL	60 152.10 €	72 182.52 €	TOTAL GENERAL	60 152.10 €	

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour l'accessibilité se présente comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	%
Accessibilité : Fourniture et pose de portes automatiques	16 260.00 €	19 512.00 €	État (DRAC)	8 130.00 €	50%
			TOTAL SUBVENTIONS	8 130.00 €	
			AUTOFINANCEMENT	8 130.00 €	
TOTAL GENERAL	16 260.00 €	19 512.00 €	TOTAL GENERAL	16 260.00 €	

Le Bureau,

Oui cet exposé,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment son article 6.2.3 compétences en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Bureau et au Président, notamment le 8^{ème} alinéa des délégations au Bureau validation des demandes de financement sur les dossiers au titre des fonds européens (y compris au titre de la coopération européenne), l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre cofinanceur, ainsi que leurs modifications,
Vu la décision du Bureau n°27_2026DB du 2 mars 2026 relative à la demande de subvention sur la rénovation des espaces d'accueils et de la signalétique des médiathèques de Gaillac et de Graulhet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération actualisé,

- **autorise** le Président à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Etat (DRAC : Direction régionale des affaires culturelles) conformément au plan de financement prévisionnel actualisé présenté ci-dessus.

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **24 JUIN 2026**

- publication - mise en ligne
Le **24 JUIN 2026**

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Christophe HERIN



Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 24/06/2026



ID : 081-200066124-20260615-28_2026DB-DE